

Le journal des



# Marchés Publics

## Public Contracts Journal

Bulletin d'Annonces des Marchés Publics / Public Contracts Bulletin - Directeur de Publication Joseph NGO

Regulation 2.0  
Open Contracting  
eJDM  
**Pridesoft**  
**Mobile**  
e-CNE  
Transparence  
e-Regulation  
e-Governance



Gratuit sur Google play

SANTE PUBLIQUE	03	INFRASTRUCTURE	01	EDUCATION	01
TRANSPORT	04	ADMINISTRATION	11	COMMUNICATION	03
NON DEFINIS	01				

N° 2949

1 Décembre 2023

1 December 2023

05:00 PM/17H:00

B.P: 6604 Yaoundé - Cameroun  
Fax : 222 206 043 / 222 203 326  
Tél : 222 201 803 / 222 200 008 / 222 200 009

E-mail : [infos@armp.cm](mailto:infos@armp.cm)  
Internet : [www.armp.cm](http://www.armp.cm)

à Timbrer

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM

JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE

CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

### Prestataire

Raison Sociale(\*) : .....

N° Carte Contribuable(\*) : .....

N ° Registre de Commerce(\*) : .....

Statut Juridique(\*) :  ETS  SARL  SA

Type Entreprise(\*) :  TPE  PE  PME  PMI  GE

Capital (chiffres en FCFA): .....

### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse(\*\*) : ..... B.P. : .....

Tél.(\*) : ..... Fax : .....

E-mail(\*) : .....

Site web : .....

### Information sur la Commande Publique

Type Procédure(\*) : AOIO  AOIR  AONO  AONR  BC  DC  DP  AMI/ASMI  GG

Exercice(\*) : .....

Référence(\*) : .....

Maître d'Ouvrage(\*) : ..... Autorité Contractante : .....

Objet(\*) : .....

Montant(en chiffres)(\*) : .....

Date Signature(\*) : .....

### Information sur le Paiement

Etablissement Bancaire(\*) :  Express Union (N° 91190008943026)  CC EC-SA (N° 100-017265-314-30)  BICEC (N° 97568660005/16)

Banque Atlantique (N° 9510173000510)  SCB-CAMEROUN (N° 9000019311691)  Paierie Générale

N° Reçu Versement/Virement(\*) : .....

Date de Versement(\*) : .....

### Documents Joint à la Demande

Original Reçu Versement/Virement(\*) :  Oui  Non | Copie Carte Contribuable :  Oui  Non

Copie de la Commande Publique (BCA, AAO)(\*) :  Oui  Non | Copie Registre de Commerce :  Oui  Non

(\*) Champs à remplir obligatoirement.  
(\*\*) quartier, rue, etc....



## SOMMAIRE

### # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>1</b>	Reference	<a href="#">036/D//DG</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°036/D//DG POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE RÉGIONALE DU FEICOM POUR LE NORD-OUEST À BAMENDA
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

<b>2</b>	Reference	<a href="#">033/D/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°033/D/FEICOM/DG DU 15/11/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @RISK ET DE DEUX LICENCES POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

<b>3</b>	Reference	<a href="#">0001/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	COMMUNIQUE N° 0001/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».
	Nature de prestation	N/A
	Date de cloture	N/A

<b>4</b>	Reference	<a href="#">1158/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°23--1158/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE A L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

<b>5</b>	Reference	<a href="#">1213 /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°23--1213 /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR PORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, DU 28/09/2023, POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2024
	Nature de prestation	Services et Prestations Intellectuelles
	Date de cloture	N/A

<b>6</b>	Reference	<a href="#">329 /D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM</a> <a href="#">Lire</a>
	Titre/objet	DECISION N°329 /D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU 27/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE ET DES ÉQUIPEMENTS DES VÉHICULES LÉGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ=====
	Nature de prestation	Approvisionnements Généraux
	Date de cloture	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>7</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 009/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 009/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 009/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>8</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 010/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 010/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 010/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>9</b>	<b>Reference</b> <a href="#">0005/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 0005/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
----------	--

<b>10</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1037-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/nfb</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 1037-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MISE À JOUR DES FIRMWARES DES INFRASTRUCTURES SERVEURS ET STOCKAGE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>11</b>	<b>Reference</b> <a href="#">11/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°11/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, DU 28/09/2023, POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'ANNEE 2024 <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>12</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1212/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 23--1212/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024 <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>13</b>	<b>Reference</b> <a href="#">2802 -23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/nfb</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 2802 -23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFB PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A (PHASE 1). <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>14</b>	<b>Reference</b> <a href="#">1206/C/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SDMP/SFAM</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ <b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--

<b>15</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 002/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 002/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ». <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>16</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 0007/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 0007/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 007/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ». <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>17</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 0008/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 0008/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 008/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>18</b>	<b>Reference</b> <a href="#">0010/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 0010/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 010/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>19</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">003/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 003/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 003/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>20</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">004/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 004/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 004/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>21</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0007/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 0007/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 007/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>22</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0008/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 0008/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 008/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>23</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">003/AMI/MINADER/PULCCA/UGP/SPM/SJPM/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 003/AMI/MINADER/PULCCA/UGP/SPM/SJPM/2023 DU 30/11/2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL ET MISE A JOUR (PLATEFORME DE COMMERCIALISATION EN LIGNE DES PRODUITS AGROPASTORAUX) NOM DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE INTITULÉ DE LA MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL ET MISE À JOUR (PLATEFORME DE COMMERCIALISATION EN LIGNE DES PRODUITS AGROPASTORAUX) CRÉDIT IDA NUMÉRO : 7116-CM NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PROJET : P177782
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	15-12-2023

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>24</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">068/D13-426/DC/MINSANTE/CIPM/2023 DU 13 NOV 2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 068/D13-426/DC/MINSANTE/CIPM/2023 DU 13 NOV 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A L'ACHAT DES ONDULEURS ET REGULATEURS DE TENSION AU PROFIT DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	12-12-2023

<b>25</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">009/ASMI/SIC/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°009/ASMI/SIC/2023 DU 29 NOVEMBRE 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES (BEAT) OU DES GROUPEMENTS DE CABINET D'ARCHITECTURE ET BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES IMMEUBLES T PAIR, T IMPAIR, U PAIR, U IMPAIR, V PAIR, V IMPAIR, W PAIR, W IMPAIR, Z PAIR, Z IMPAIR ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE A LA CITE SIC DE LA CITE VERTE/YAOUNDE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SIC-EXERCICES 2023 ET SUIVANTSLIGNES D'IMPUTATION N° 23 10 13 20 - 23 10 13 00
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	12-12-2023

<b>26</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">035/D/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N°035/D/FEICOM/DG DU 15/11/2023 POUR LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES GADGETS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE PRODEV I AU FEICOM
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>27</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">2803 -23/ADC/DG/DG.M</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 2803 -23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 16/08/2023 RELATIF À LA MISE À JOUR DES FIRMWARES DES INFRASTRUCTURES SERVEURS ET STOCKAGE DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>28</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">035/CA/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°035/CA/FEICOM/DG DU 15/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°017/AONO/FEICOM/CIPM/2023 DU 06 SEPTEMBRE 2023 POUR LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES GADGETS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE PRODEV I AU
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>29</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">13/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N°13/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE A L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	N/A

## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>30</b>	<b>Reference</b> <a href="#">036 /CA/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°036 /CA/FEICOM/DG DU PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°018/AONR/FEICOM/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE RÉGIONALE DU FEICOM POUR LE NORD-OUEST À BAMENDA. <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>31</b>	<b>Reference</b> <a href="#">12/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N° 12/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024 <b>Nature de prestation</b> Services et Prestations Intellectuelles <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>32</b>	<b>Reference</b> <a href="#">033 /CA/FEICOM/DG</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> COMMUNIQUE N°033 /CA/FEICOM/DG DU 15/11/2023PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°015/DC/FEICOM/CIPM/2023 DU 28 AOÛT 2023, POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @RISK ET DE DEUX LICENCES POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM <b>Nature de prestation</b> Approvisionnements Généraux <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>33</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 0006/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 0006/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 006/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ». <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>34</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 0003/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 0003/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 003/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	---

<b>35</b>	<b>Reference</b> <a href="#">DECISION N° 0004/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a> <b>Titre/objet</b> DECISION N° 0004/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 004/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE. <b>Nature de prestation</b> N/A <b>Date de cloture</b> N/A
-----------	--



## # RESUME DES CONSULTATIONS

<b>36</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">DECISION N° 0005/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 0005/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>37</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0011/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 0011/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24 NOV2023
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>38</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">026/DCR/PAREC/UCG/CSPM/SPM/12-2023 du 01/12/2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE N° 026/DCR/PAREC/UCG/CSPM/SPM/12-2023 DU 01/12/2023, RELATIVE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ ET DE GESTION DE L'ÉDUCATION (SIGE) À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS).
	<b>Nature de prestation</b>	Approvisionnements Généraux
	<b>Date de cloture</b>	04-01-2024

<b>39</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">DECISION N° 0001/D/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	DECISION N° 0001/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>40</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">0002/C/MINMAP/CCE-BTP</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	COMMUNIQUE N° 0002/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».
	<b>Nature de prestation</b>	N/A
	<b>Date de cloture</b>	N/A

<b>41</b>	<b>Reference</b>	<a href="#">070/D13-446/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 DU 29 NOV 2023</a> <a href="#">Lire</a>
	<b>Titre/objet</b>	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 070/D13-446/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 DU 29 NOV 2023 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS BATIMENTS DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024
	<b>Nature de prestation</b>	Services et Prestations Intellectuelles
	<b>Date de cloture</b>	28-12-2023

## # RESUME DES CONSULTATIONS

**42**

**Reference** [001/AONO/HGD/CIPM/2024 du 01/12/2023](#) [Lire](#)

**Titre/objet** APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/HGD/CIPM/2024 DU 01/12/2023 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024.

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** 27-12-2023

**43**

**Reference** [24/ADM/SIGAMP/FR/2023](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUÉ N°24/ADM/SIGAMP/FR/2023PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°10/ADM/SIGAMP/FR/2023

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** N/A

**44**

**Reference** [0006/C/MINMAP/CCE-BTP](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N° 0006/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 006/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».

**Nature de prestation** N/A

**Date de cloture** N/A

**45**

**Reference** [0009/C/MINMAP/CCE-BTP](#) [Lire](#)

**Titre/objet** COMMUNIQUE N° 0009/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 009/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.

**Nature de prestation** N/A

**Date de cloture** N/A

**46**

**Reference** [1036-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/nfb](#) [Lire](#)

**Titre/objet** DECISION N°1036-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT INFRACTUOSITÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. (PHASE I).

**Nature de prestation** Services et Prestations Intellectuelles

**Date de cloture** N/A

## FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**DECISION N°036/D//DG POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE RÉGIONALE DU FEICOM POUR LE NORD-OUEST À BAMENDA**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**,  
Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'Appel d'Offres National Restreint N°018/AONR/FEICOM/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, pour le recrutement d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction de l'immeuble devant abriter les services de l'Agence Régionale du FEICOM pour le Nord-Ouest à Bamenda.

### **DECIDE:**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le groupement **BONUS Consulting Inc et LEGACY Consulting associates, BP : 15343 Yaoundé, TÉL : (237) 677 44 40 71**, est déclaré adjudicataire de l'Appel d'Offres National Restreint N°018/AONR/FEICOM/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, pour le recrutement d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social sommaire du projet de construction de l'immeuble devant abriter les services de l'Agence Régionale du FEICOM pour le Nord-Ouest à Bamenda, pour un montant de **dix-neuf millions neuf cent quarante-neuf mille cinq cent trente et un (19 949 531) francs CFA TTC** et pour un délai d'exécution de trois **(03) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**Article 2** : Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

**Article 3** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

## FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**DECISION N°033/D/FEICOM/DG DU 15/11/2023 POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @RISK ET DE DEUX LICENCES POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**,  
Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023, pour l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk et de deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM.

### **DECIDE:**

**Article 1er :** La Société **ETS DELKFA BP : 149 BUEA TEL: (237) 679 109 868** , est déclarée adjudicataire de la Demande de Cotation N°015/DC/FEICOM/CIPM/2023 du 28 août 2023, pour l'acquisition d'un logiciel professionnel @risk et de deux licences pour l'évaluation des risques financiers au FEICOM, pour un montant de **sept millions huit cent mille (7 800 000) Francs CFA HT et neuf millions trois cent un mille cinq cents (9 301 500) francs CFA TTC** et pour un délai d'exécution de **vingt et un (21) jours**, à compter de la date de notification de l'ordre de service.

**Article 2 :** Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 004/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 004/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0004/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique, ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE B**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE C**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	DIK'S GROUP	C	RAS.
2	GROUPE ARNO	B	Insuffisance du personnel technique permanent.

**CATEGORIE D**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	AFRIKA SERVICES CONSULTING	D	RAS.
2	COFAMEK	D	RAS.
3	ETS GUYLENNE BET	D	RAS.
4	ETS MOUSTAPHA MOHAMADOU	D	RAS.
5	SAHEL WATER SANITATION AND ENVIRONMENT	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

**CATEGORIE E**

- Aucun candidat retenu

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DECISION N°23--1158/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION  
RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE A L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE  
L'EXERCICE 2024**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL,****Vu** la Constitution ;**Vu** la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;**Vu** la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**Vu** la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;**Vu** la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;**Vu** le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;**Vu** le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**Vu** La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;**Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu** le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**Vu** L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;**Vu** l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;**Vu** La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;**Vu** la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**Vu** La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;**Vu** La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;**Vu** La Résolution N°3 du 22 décembre 2022 portant adoption du Budget 2023 de l'ANTIC ;**Vu** le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;

Considérant la Correspondance N°08/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC datée du 06 novembre 2023, portant Proposition

d'Attribution de la prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;

**Vu** le Procès-Verbal de négociation datant du 21 novembre 2023,**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**: La prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°08 du 07 septembre 2023, pour le Recrutement d'un Prestataire de Service de Gardiennage à l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024, est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
----------	--------------	----------------------	-------------

<b>RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE À L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>ESSOKA SECURITY;</b>  <b>BP: 3654-Yaoundé;</b>  <b>Tel: 237 699 60 77 99</b>	<i><b>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</b></i>	<b>Soixante-trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent (63 393 300) FCFA</b>
--	---	---	--

**Article 2 :** Ladite Structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités préalables à l'établissement des projets de Marchés y relatifs.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**PROF. EBOT EBOT ENAW**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DECISION N°23--1213 /D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARTPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION  
RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, DU 28/09/2023,  
POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE  
COMPTE DE L'ANNEE 2024**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## LE DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;

**Vu** la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

**Vu** la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;

**Vu** la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;

**Vu** le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;

**Vu** le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

**Vu** La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013;

**Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

**Vu** le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;

**Vu** L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;

**Vu** l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;

**Vu** La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;

**Vu** la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;

**Vu** La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;

**Vu** La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;

**Vu** La Résolution N°3 du 22 décembre 2022 portant adoption du Budget 2023 de l'ANTIC ;

**Vu** le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, du 28/09/2023, pour la souscription de la Police d'Assurance du Parc Automobile de l'ANTIC, pour le compte de l'année 2024;

Considérant la Correspondance N°09/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC datée du 16 novembre 2023, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, du 28/09/2023, pour la souscription de la Police d'Assurance du Parc Automobile de l'ANTIC, pour le compte de l'année 2024,

### **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>:** La prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, du 28/09/2023, pour la souscription de la Police d'Assurance du Parc Automobile de l'ANTIC, pour le compte de l'année 2024, est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'ANNÉE 2024	NSIA Cameroun ASSURANCES;  BP:2759;  Tel: 237 233 50 27 00	<i>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	Vingt-six millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (26 424 985) FCFA

**Article 2 :** Ladite Structure est invitée à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Lettre-Commandes y relatifs.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.



## COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

**DECISION N°329 /D/CUY/SG/DAEFB/SDMP/SFAM DU 27/11/2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A LA FOURNITURE DES PIÈCES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE YAOUNDÉ=====**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE MAIRE DE LA VILLE DE YAOUNDE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2019/24 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le décret n° 87/1365 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de

Yaoundé ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics et ses textes d'application ;

Vu l'arrêté n°000400/A/MINDDEVEL du 17 juillet 2020 modifiant l'arrêté n°000333/A/MINDDEVEL du 12 mars 2020

constatant l'élection du Maire de la Ville et des Adjointes au Maire de la Ville à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Communauté Urbaine de Yaoundé, Département du Mfoundi, Région du Centre ;

Vu l'appel d'offres national ouvert n°039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18 septembre 2023 relatif à la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé;

Vu le procès-verbal n°423 du 06 novembre 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Communauté Urbaine de Yaoundé ;

Vu la proposition d'attribution formulée par la Commission Interne de Passation des Marchés en sa 255<sup>ème</sup> session du 07 novembre 2023.

### DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> : (1) Le marché relatif à la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé, objet de l'appel d'offres national ouvert n°039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, est attribué à l'entreprise BMG ENGINEERING AND SERVICES SARL, pour un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille quatre-vingt-sept (77 300 087) francs CFA toutes taxes comprises.

(2) Le délai d'exécution de la prestation est de trois (03) mois.

ARTICLE 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera./-

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le MAIRE

**MESSI ATANGANA Luc**

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0004/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 004/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 004/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE C

1. DIK'S GROUP
2. GROUPE ARNO

## CATEGORIE D

1. AFRIKA SERVICES CONSULTING
2. COFAMEK
3. ETS GUYLENNE BET
4. ETS MOUSTAPHA MOHAMADOU
5. SAHEL WATER SANITATION AND ENVIRONMENT

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

## CATEGORIE E

- Aucune entreprise retenue

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 003/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 003/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 003/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique, ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	CEGELEC	A	RAS.

**CATEGORIE B**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ELECTRO PLOMB SARL	B	RAS.

**CATEGORIE C**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	INDUSTRIAL BUSINESS CONNECTION	C	RAS.
2	MATRIX TELECOMS	B	Insuffisance des références techniques produites.

**CATEGORIE D**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	3S MEDIA SARL	D	RAS.
2	ENTREBATT SARL	D	RAS.
3	ETS COTRAP	D	RAS.
4	ETS GUYLENNE BET	D	RAS.
5	GROUPE ARNO	B	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

## CATEGORIE E

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	NEW STEP	D	- Absence des références techniques ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	NOUDICAM PLUS SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	RESYTAL	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0009/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 009/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0009/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'appel à candidature susvisé sont déclarés classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique, ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BEC LA ROUTIERE	A	RAS.
2	CREA CONSULT	A	RAS.

**CATEGORIE B**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	CERBAT	B	RAS.

**CATEGORIE C**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ILCO SARL	C	RAS.
2	PYRAMIDES INTER	B	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

**CATEGORIE D**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	GENEX SARL	C	Insuffisance du personnel technique permanent.

**CATEGORIE E**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BRETCAM	A	- Absence des références techniques dans le domaine ; - Insuffisance du personnel technique permanent.
2	ECTA BTP	B	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	ERE DEVELOPPEMENT	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
4	INNOV ENGINEERING GROUP	B	Insuffisance des moyens techniques et logistiques.
5	LES ARMATURES GIE	D	Absence des éléments justificatifs des références techniques produites.
6	MATURIS	A	- Absence du personnel technique permanent ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
7	SETEC INGENIERING	B	- Insuffisance des références techniques produites ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le **MINISTRE DÉLÉGUÉ**

**TALBA MALLA IBRAHIM**

## AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**DECISION N° 1037-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À LA MISE À JOUR DES FIRMWARES DES INFRASTRUCTURES SERVEURS ET STOCKAGE À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;

Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu La Résolution n° 002-89<sup>ème</sup> Session du 30 Août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;

Vu La Résolution n° 003-89<sup>ème</sup> Session du 30 Août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;

Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N° 31/AONO/ADC/CIPM/2023 du 16 août 2023 ;

Vu Les Rapports d'analyse des dossiers administratifs et des offres techniques et financières ;

Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance N°0210-23/ADC/CIPM/se du 13 novembre 2023.

### DECIDE :

**ARTICLE 1**— La lettre-commande relative à la mise à jour des firmwares des infrastructures serveurs et stockage de la société Aéroports Du Cameroun S.A., est attribuée à la société **NEXT'IN SOLUTION** BP :4815 Douala-Bonanjo, Tél. : 242 97 47 24/ 242 01 27 00, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **vingt-neuf millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-cinq (29 919 825) FCFA** et un délai d'exécution **d'un mois et demi (1,5)**.

**ARTICLE 2**— Le Gérant de la société **NEXT'IN SOLUTION** est invité à se présenter à la Direction Générale (Département de la Gestion Administrative des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A, pour l'établissement de ladite lettre-commande.

**ARTICLE 3** - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU THOMAS**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**COMMUNIQUE N°11/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARTPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION  
RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°09/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023, DU 28/09/2023,  
POUR LA SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE  
COMPTE DE L'ANNEE 2024**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du public que la prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
SOUSCRIPTION DE LA POLICE D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILE DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'ANNÉE 2024	NSIA Cameroun ASSURANCES;  BP:2759;  Tel: 237 233 50 27 00	<i>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	Vingt-six millions quatre cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq (26 424 985) FCFA

Ladite Structure est invitée à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales-Service des Marchés), dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs Offres auprès du Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans un délai de **quinze (15) jours**, à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**PROF. EBOT EBOT ENAW**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**DECISION N° 23--1212/D/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS  
RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 07  
SEPTEMBRE 2023, POUR L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE  
L'EXERCICE 2024**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)**LE DIRECTEUR GENERAL,****Vu** la Constitution ;**Vu** la Loi N°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Établissements Publics ;**Vu** la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**Vu** la Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'État et des autres Entités Publiques ;**Vu** la Loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2023 ;**Vu** le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents ;**Vu** le Décret N°2006/026 du 24 janvier 2006 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**Vu** La Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret N°2013/271 du 05 août 2013 ;**Vu** le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;**Vu** le Décret N°2019/150 du 22 mars 2019 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication ;**Vu** L'Arrêté N°00000010/MINFI du 20 janvier 2020 portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) ;**Vu** l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination des Responsables dans les Services déconcentrés du Ministère des Finances ;**Vu** La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;**Vu** La Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 05 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;**Vu** La Circulaire n°00000006/C/MINFI/DU 30 Décembre 2022 Portant Instruction relative à la Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;**Vu** La Décision n°23-769/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMAR/23 du 27 juillet 2023 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (CIPM/ ANTIC) ;**Vu** La Résolution N°3 du 22 décembre 2022 portant adoption du Budget 2023 de l'ANTIC;**Vu** le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'Entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024 ;**Considérant** la Correspondance N°07/N/DG/ANTIC/P/CIPM/SEC datée du 15 novembre 2023, portant Proposition d'Attribution de l'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'Entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024,**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>:** Les prestations relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 du 07 septembre 2023, pour l'entretien général des Services de l'ANTIC, pour le compte de l'exercice 2024, sont attribuées ainsi qu'il suit :

INTITULE	LOTS	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
----------	------	--------------	----------------------	-------------

<b>L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>Lot 1:</b> Maintenance et entretien du système électrique, climatisation et groupes électrogènes à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	<b>NEW Design BUILTSHINE;</b>  <b>BP:30320-YDE;</b>  <b>Tel: 675 16 64 95</b>	<b>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</b>   <b>YAOUNDE le 29 novembre 2023</b>  <b>Le DIRECTEUR GÉNÉRAL</b>  <b>PROF. EBOT EBOT ENAW</b>	<b>Dix-sept millions cent soixante-douze mille (17 172 000) FCFA</b>
	<b>Lot 2:</b> Entretien du Matériel informatique et télécommunication à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	<b>SOLUTIONS CEM Services;</b>  <b>Tel: 694 954 818</b>		<b>Trente-trois millions deux cent soixante-cinq mille vingt-six (33 265 026) FCFA</b>
	<b>Lot 3:</b> Maintenance et entretien ménager quotidien dans les bâtiments de la Direction Générale, des Annexes (ARMP et CNCCE), et de ses Antennes Régionales	<b>TROPIC BUSINESS;</b>  <b>BP: 2746 MESSA-YDE;</b>  <b>Tel: 243 66 95 37</b>		<b>Quarante et un millions sept cent trente-sept mille (41 737 500) FCFA</b>

**Article 2 :** Lesdites Structures sont invitées à se présenter à la Direction Générale de l'ANTIC, Direction des Affaires Générales-Service des Marchés, sise à Ekoudou Bastos-Yaoundé, face Haut-Commissariat du Canada, BP : 6170, Tél : 694 405 868, pour l'accomplissement des formalités liées à l'établissement des projets de Lettre-Commandes y relatifs.

**Article 3 :** La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

## AEROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUE N° 2802 -23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFB PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023 POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A (PHASE 1).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique :  
Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 du 18 septembre 2023 pour l'étude en vue de la mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur à la société Aéroports Du Cameroun S.A. (Phase I), a été déclaré infructueux.

Les soumissionnaires concernés sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine à la Direction Générale (Département de la Gestion Administrative des Marchés) de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ; passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**OWONA ASSOUMOU THOMAS**

# COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE

**COMMUNIQUEPORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°039/AONO/CUY/CIPM/2023 DU 18/09/2023 POUR LA FOURNITURE DES PIECES DE RECHANGE ET DES EQUIPEMENTS DES VEHICULES LEGERS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE YAOUNDE**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Maire de la Ville de Yaoundé communique :

Le marché relatif à la fourniture des pièces de rechange et des équipements des véhicules légers de la Communauté Urbaine de Yaoundé objet de l'appel d'offres national ouvert n°039/AONO/CUY/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, a été attribué à l'entreprise BMG ENGINEERING AND SERVICES SARL, pour un montant de soixante-dix-sept millions trois cent mille quatre-vingt-sept (77 300 087) francs CFA toutes taxes comprises. Le délai d'exécution de la prestation est de trois (03) mois.

L'attributaire est prié de prendre attache avec la Direction du Développement des Infrastructures et des Équipements de la Communauté Urbaine de Yaoundé, pour la signature du marché.

Par ailleurs, le soumissionnaire n'ayant pas été retenu est invité à passer retirer son offre sous quinzaine. Passé ce délai, elle sera détruite.

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le MAIRE

**MESSI ATANGANA Luc**

## FONDS ROUTIER DU CAMEROUN

**COMMUNIQUÉ N°24/ADM/SIGAMP/FR/2023 PORTANT ANNULATION DE L'APPEL A MANIFESTATION  
D'INTERET N°10/ADM/SIGAMP/FR/2023**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

L'Administrateur du Fonds routier informe les consultants intéressés que l'appel à manifestation d'intérêt n°10/ADM/SIGAMP/FR/2023 pour le recrutement d'un consultant individuel chargé de la mise à jour du manuel de procédures administratives, financières et comptables du Fonds routier est annulé. Une nouvelle procédure sera lancée dans les meilleurs délais.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le ADMINISTRATEUR

**MOUSSA ESSAIE AUBIN**

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 009/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 009/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'HYDRAULIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 009/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des bureaux d'études techniques et cabinets du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. BEC LA ROUTIERE

## 2. CREA CONSULT

### CATEGORIE B

#### 1. CERBAT

### CATEGORIE C

1. ILCO SARL
2. PYRAMIDES INTER

### CATEGORIE D

#### 1. GENEX SARL

### CATEGORIE E

1. BRETCAM
2. ECTA BTP
3. ERE DEVELOPPEMENT
4. INNOV ENGINEERING GROUP
5. LES ARMATURES GIE
6. MATURIS
7. SETEC INGENIERING

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 010/D//MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 010/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 010/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des bureaux d'études techniques et cabinets du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

#### 1. MATRIX

## CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE C

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE D

1. ICC SOFT
2. KIAMA

## CATEGORIE E

1. GENEX SARL
2. RHEMA

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0002/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0002/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

<b>N°</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Catégories sollicitées</b>	<b>Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées</b>
1	ARAB CONTRACTORS	A	RAS.
2	BUNS	A	RAS.
3	SOMAF	A	RAS.

**CATEGORIE B**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE C**

1	BATI CONCEPT SARL	C	RAS.
2	BRIC	C	RAS.
3	BUILPABUSCO	C	RAS.
4	CETRA BTP	C	RAS.
5	DIK'S BUSINESS GROUP	C	RAS.
6	EGLO	C	RAS.
7	ENTREBATT SARL	C	RAS.
8	ETS MBX HORIZONS	C	RAS.
9	ETS NGET SUN CONCEPT	C	RAS.
10	GROUPE WAGA INC	C	RAS.
11	NESICAM	C	RAS.
12	NEW DISTRIBUTOR	C	RAS.
13	NICAM	C	RAS.
14	SHEE SYSTEM SARL	C	RAS.
15	SOCIETE BEL MALBROUK	C	RAS.

## CATEGORIE D

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	3S MEDIA Sarl	D	RAS
2	AI TP SA	C	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	CENTRALE D'ACHAT DU SUD	C	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Absence des moyens techniques et logistiques propres.
4	COFAMEX	D	RAS.
5	ERECO BTP SARL	D	RAS.
6	ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU	C	- Insuffisance du nombre d'employés permanents ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
7	ETS COTRAP	D	RAS.
8	ETS INFRACAM	D	RAS.
9	ETS PROFAJOCAM	D	RAS.
10	ETS SAB	D	RAS.

11	GROUPE ARNO	B	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
12	INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE	D	RAS.
13	STE DOH ET FRERES	C	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

## CATEGORIE E

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ETS ELECTRO CLIM SERVICES	D	Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	ETS KAOUTAL	D	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
3	ETS LE FOURET	E	RAS
4	ETS NEW STEP	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ETS SAMARY ET CO SARL	D	- Absence des CV et contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
6	ETS ZIANDEM	D	Insuffisance des références techniques.
7	FGBA & CO SARL	E	RAS.
8	GLOBAL EXPERTISE OFFICE	E	RAS.
9	ICA SARL	C	- Insuffisance du nombre d'employés permanents ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
10	KEN'S BUSINESS	D	Chiffre d'affaires non spécifié.
11	KIT AND PARTNERS	D	- Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ;
12	MADERPROF SARL	D	- Absence des références techniques produites ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
13	OLI SEKE	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Absence des contrats de travail du personnel technique permanent ; - Absence des moyens techniques et logistiques propres.
14	OPH-AMFC SARL	D	- Insuffisance des références techniques.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
15	WONDERS	D	- Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0006/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 006/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics communique :

Par décision n° 0006/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'appel à candidature susvisé sont déclarés classés dans les catégories du sous-secteur « Routes », ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

<b>N°</b>	<b>Bureaux d'études techniques et cabinets</b>	<b>Catégories sollicitées</b>	<b>Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées</b>
1	BEC LA ROUTIERE	A	RAS.
2	BETA CONSULT	A	RAS.
3	BRETCAM SARL	A	RAS.
4	CADEK SARL	A	RAS.
5	CREA CONSULT	A	RAS.
6	ECTA BTP	A	RAS.
7	EGIS CAMEROUN	A	RAS.
8	INTEGC	A	RAS.
9	LE COMPETING	A	RAS.
10	MAETUR	A	RAS.
11	SGS CAMEROUN SA	A	RAS.

**CATEGORIE B**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BETAS AS	B	RAS.
2	CERBAT	B	RAS.
3	DIDON CONSEILS SARL	B	RAS.
4	SETEC INGENIERIE	B	RAS.
5	SOREPS	B	RAS.

## CATEGORIE C

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BECOR BTP	C	RAS.
2	CABINET F MBA SARL	C	RAS.
3	CAMEROON ENGINEERING	B	Insuffisance du nombre d'employés permanents.
4	ETS ECOPE SARL	C	RAS.
5	PYRAMIDES INTER	A	Insuffisance du nombre d'employés permanents.
6	STE DES ETS KAMAG SARL	C	RAS.

## CATEGORIE D

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ERE DEVELOPPEMENT	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Absence des logiciels de dessin et de calcul des structures.
2	ILCO SARL	C	Absence des logiciels de dessin et de calcul des structures.
3	MATURIS SARL	A	- Nombre d'employés permanents insuffisant ; - Nombre de véhicules insuffisant.
4	METRA CONSEIL	D	RAS.
5	SINEGEO SARL	C	Insuffisance du nombre d'employés permanents.

## CATEGORIE E



N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	AFRICA SERVICES CONSULTING	D	- Insuffisance du nombre d'employés permanents ; - Absence d'une imprimante.
2	BET NEK CAMEROUN	C	Insuffisance du nombre d'employés permanents.
3	BUTEC SARL	D	Absences des références techniques dans le domaine.
4	CIBAT INTERNATIONAL	C	Insuffisance du nombre d'employés permanents.
5	INNOV ENGINEERING GROUP	C	- Chiffre d'affaires non-spécifié ; - Absence des CV et contrats de travail du personnel technique permanent ; Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.
6	LES ARMATURES	D	- Absence des références techniques dans le domaine ; - Personnel technique permanent insuffisant.
7	TRANSAHELIIENNE SARL	D	Insuffisance du nombre d'employés permanents.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023  
 Le MINISTRE DÉLÉGUÉ  
 TALBA MALLA IBRAHIM



**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0007/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 007/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics communique :

Par décision n° 0007/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'appel à candidature susvisé sont déclarés classés dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs » ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BEC LA ROUTIERE	A	RAS.
2	CREA CONSULT	A	RAS.
3	ECTA BTP SARL	A	RAS.
4	EGIS CAMEROUN	A	RAS.
5	INTEGC	A	RAS.
6	SGS CAMEROUN SA	A	RAS.

**CATEGORIE B**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BETA CONSULT	B	RAS.
2	BRETCAM	B	RAS.
3	CERBAT	B	RAS.
4	GENEX SARL	B	RAS.

**CATEGORIE C**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	AIDA SARL	C	RAS.
2	BECOR - BTP	C	RAS.
3	CABINET F MBA SARL	C	RAS.
4	CADEK SARL	C	RAS.
5	CETD SARL	C	RAS.
6	CIBAT INTERNATIONAL	C	RAS.
7	ENGINEERING PROVIDER	C	RAS.
8	ERE DEVELOPPEMENT	C	RAS.
9	ETS ECOPE SARL	C	RAS.
10	ETS KEN'S BUSINESS	C	RAS.
11	ILCO SARL Ydé	C	RAS.
12	LABO SOILS	C	RAS.
13	MATURIS	B	Insuffisance du nombre d'employés permanents.
14	METRA CONSEILS	C	RAS.
15	NEK CAMEROUN	C	RAS.
16	PYRAMIDES INTER	C	RAS.
17	SETEC INGENIERIE	B	Insuffisance des références techniques produites.

### CATEGORIE D

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ABC CONSEILS	D	RAS.

### CATEGORIE E

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	INNOV ENGINEERING GROUP	C	- Absence des éléments justificatifs des références techniques produites ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.
2	LES ARMATURES GIE	D	- Absence des références techniques dans le sous-secteur.
3	SUM OF SQUARE ENGINEERING	D	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Absence des références techniques ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise ; - Absence du personnel technique permanent ; - Absence des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui aux Marchés Publics (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

**MINISTRE DÉLÉGUÉ**  
**TALBA MALLA IBRAHIM**

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0008/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 008/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0008/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarés classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique, ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	BRETCAM	A	RAS.
2	FATSONS	A	RAS.
3	SGS CAMEROUN SA	A	RAS.

**CATEGORIE B**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	KAMER ENGINEERING SOLUTION	B	RAS.

**CATEGORIE C**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	GENEX SARL	B	Insuffisance du personnel technique permanent.

**CATEGORIE D**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ECTA BTP	C	- Insuffisance du personnel technique permanent insuffisant. - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	MATRIX TELECOM	C	Insuffisance des références techniques produites.



**CATEGORIE E**

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	IBC	D	Absence des références techniques dans le domaine
2	KIAMA	C	- Insuffisance des références techniques produites ; - Insuffisance du personnel technique permanent.
3	LES ARMATURES GIE	D	Insuffisance des références techniques produites.
4	RHEMA	E	RAS.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Suivi des Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

**Le Ministre Délégué**  
**TALBA MALLA IBRAHIM**

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**COMMUNIQUE N° 0010/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 010/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0010/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarés classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications, ainsi qu'il suit :

## CATEGORIE A

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	MATRIX	A	RAS

## CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE C

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE D

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ICC SOFT	C	Insuffisance du chiffre d'affaires.
2	KIAMA	B	Insuffisance du personnel technique permanent.

## CATEGORIE E

N°	Bureaux d'études techniques et cabinets	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	GENEX SARL	E	RAS.
2	RHEMA	E	RAS.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le **MINISTRE DÉLÉGUÉ**

**TALBA MALLA IBRAHIM**

# PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 003/AMI/MINADER/PULCCA/UGP/SPM/SJPM/2023 DU 30/11/2023 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL ET MISE A JOUR (PLATEFORME DE COMMERCIALISATION EN LIGNE DES PRODUITS AGROPASTORAUX) NOM DU PAYS : CAMEROUN NOM DU PROJET : PROJET D'URGENCE DE LUTTE CONTRE LA CRISE ALIMENTAIRE INTITULÉ DE LA MISSION : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LE DEVELOPPEMENT DU LOGICIEL ET MISE À JOUR (PLATEFORME DE COMMERCIALISATION EN LIGNE DES PRODUITS AGROPASTORAUX) CRÉDIT IDA NUMÉRO : 7116-CM NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PROJET : P177782**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Le gouvernement de la République du Cameroun bénéficie du concours technique et financier de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire au Cameroun (PULCCA) dont l'objectif de développement est d'améliorer l'accès à la nourriture et de réduire la vulnérabilité aux chocs climatiques des ménages et des producteurs ciblés. Il s'agit pour le PULCCA de répondre de manière urgente à l'atténuation des impacts à court terme de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'à ses facteurs à moyen terme pour renforcer la résilience économique, climatique et communautaire dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est.

Le projet s'organise autour de quatre (04) composantes à savoir :

Composante 1 : Soutien à la stabilisation alimentaire et nutritionnelle de la réponse rapide en vue d'un relèvement rapide et d'un renforcement de la résilience, afin de répondre aux besoins immédiats d'insécurité alimentaire dans les zones ciblées par le projet à travers la fourniture d'une assistance alimentaire directe et indirecte à plusieurs segments de population vulnérables dans les communautés touchées par la crise, tout en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation du climat à long terme ;

Composante 2 : Renforcement des capacités de production des petits exploitants par le biais d'un soutien aux cultures et à l'élevage pour la résilience climatique et nutritionnelle en ambitionnant de fournir aux producteurs (agriculteurs, éleveurs et pêcheurs) des intrants, une assistance technique, une gestion post-récolte et de la valeur ajoutée;

Composante 3 : Appui au renforcement de la capacité gouvernementale de suivi des crises de sécurité alimentaire, des systèmes d'information et des services agro météorologiques afin de permettre le renforcement du système national d'alerte précoce et la capacité de préparation afin que le gouvernement puisse minimiser les coûts humanitaires et socio-économiques des crises alimentaires;

Composante 4 : Gestion, Suivi et Evaluation du Projet.

L'un des objectifs de développement du PULCCA, étant de faire bénéficier à au moins 60 200 producteurs d'un accès à l'information par le biais d'applications numériques, de SMS et d'une couverture radio. Aussi, environ 50 écoles et au moins 400 producteurs devront bénéficier de la plateforme numérique liée au programme HGSF.

Ainsi, pour la mise en œuvre du PULCCA, il est prévu le Recrutement d'un consultant pour le développement du logiciel et mise à jour (plateforme de commercialisation en ligne des produits agropastoraux).

## 2. Objet

### 2.1 Objectif global

L'objectif global du consultant est de faciliter l'accès au marché en promouvant la capacité des organisations et des coopératives d'agriculteurs à regrouper, stocker, transformer, ajouter de la valeur et développer des entreprises qui approvisionnent les marchés locaux et les écoles (par le biais de HGSF)

### 2.2 Objectifs spécifiques

Lors de la réalisation de ses travaux, il importera tout particulièrement de s'assurer d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- a) Faire un état des lieux de l'existant ;
- b) Développer et tester la plateforme web et mobile (Android et iOS)
- c) Déployer la plateforme ;
- d) Former les utilisateurs sur l'exploitation et la maintenance de la plateforme ;
- e) Produire le manuel de procédure d'utilisation et de gestion de la plateforme ;
- f) Mettre en service l'application backoffice de traitement pour le futur call center en service support ;

## 3. Consistance des prestations

De façon plus spécifique les résultats attendus sont les suivants :

- a) un état des lieux de l'existant est élaboré;
- b) la plateforme web et mobile (Android et iOS) est développée et testée;
- c) la plateforme est déployée ;
- d) les utilisateurs sont formés sur l'exploitation et la maintenance de la plateforme ;
- e) l'application backoffice de traitement pour le futur call center en service support est mise en service ;

### 1. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE

Le développement de la plateforme sera confié à un Prestataire (consultant/cabinet/Bureau d'étude) spécialisé en développement d'applications et autres plateformes numériques sur la supervision de l'UGP, le projet SIMC et les partenaires de mise en œuvre.

Le prestataire retenu pour cette mission devra :

#### 4.1 Concevoir et développer un prototype d'application (base de données) alliant simplicité, intuition et commodité

Dans cette partie, il sera précisément question de :

Définir une stratégie claire : nom, certification, hébergement, produits (ce que les producteurs peuvent vendre), comptes de vendeurs, transporteurs et d'acheteurs, modalités de paiement, responsabilité.

Développer les différents modules nécessaires au fonctionnement de l'application ;

Intégrer les modules développés ;

Configurer et paramétrer la plateforme pour fournir les livrables requis ;

Valider la prise en compte par la plateforme finale, des besoins exprimés dans le cahier des charges.

#### 4.2 Test et amélioration de l'application en situation de production, lancement et actions de publicité.

À cette étape, le Prestataire devra :

Réaliser les tests unitaires et les tests d'intégration ;

Effectuer les jeux d'essais/tests et vérifier le respect des différentes exigences techniques et fonctionnelles de la solution intégrée ;

Préparer l'infrastructure matérielle sur l'ensemble des sites de déploiement ;

Héberger la plateforme virtuelle dans le Data Center de CAMTEL et/ou tout autre Data Center jugé plus adéquat ;

Mettre en place les plans de sauvegarde et de reprise après panne, et fournir une accessibilité en ligne à la plateforme.

## 2. FORMATION ET RESTITUTIONS

Après le développement et le déploiement de la plateforme de commercialisation des produits agropastoraux, le prestataire devra faire une formation aux 14 premiers utilisateurs de la plateforme pour la prise en main. Il s'agira de 5 responsables du projet SIMC, 2 représentants des secteurs agropastoraux, un représentant du MINEPIA, un représentant du MIBADER et 3 représentants du PULCCA.

Un atelier de restitution présidé par le Ministre de l'agriculture et du développement rural sera financé par le prestataire sur la coordination du Responsable du projet SIMC et du PULCCA pour diffuser la plateforme mise en place au profit du producteur agropastoral.

## 4. Période d'exécution

La durée de la consultation est de 3 mois.

## 5. Participation et origine

Les prestations décrites dans les présents Termes de Références doivent être menées par une entreprise (cabinets ou bureaux d'études ou startups).

Tout Cabinet candidat doit avoir un état de services avérés dans la conduite de travaux similaires notamment :

Une expérience de mise en place d'au moins 5 systèmes E-commerces ;

Une expérience de mise en place d'une plateforme Marketplace agricole incluant (bourse agricole) dans un pays en Afrique, Cameroun inclus ;

Une expérience dans le partenariat public-privé dans le domaine de l'entrepreneuriat ;

Une expérience sur la fabrication des objets connectés et intégration avec des services cloud ;

Une expérience avec les laboratoires et centre de recherche agricoles ;

Une expérience de développement d'applications web et mobile de consultation à distance;

Une expérience avec la gestion des flottes de véhicules ;

Une expérience d'intégration des agrégateurs de paiements ;

Chaque Cabinet candidat doit mobiliser une équipe pluridisciplinaire composée d'experts ou spécialistes métiers regroupés ainsi qu'il suit :

Un (01) Chef de Mission

Un (01) Spécialiste des Analyses et suivi des marchés agricoles, jouissant d'une bonne expérience dans la production des statistiques économiques et agropastorales et la conduite de projet

Un (01) Expert en Conception/Gestion de Base de données et déploiement des applications sur le cloud

Un (01) Expert en Conception des applications mobiles

Un (01) développeur d'applications web et de e-services « cloud ready »>, chargés du développement

## 6. Remises des offres

8.6 Les dossiers de manifestations d'intérêt rédigés en français ou en anglais, seront déposés soit en version physique (05 exemplaires dont 01 original et 04 copies) à l'Unité de Coordination Nationale du Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL), sis au quartier Bastos, derrière les bureaux de la Banque Mondiale, à 400 mètres tout droit, immeuble R+2 à gauche, peint en vert citron (Bureau du Spécialiste en Passation des Marchés, Rez de chaussée) ou à la Délégation Départementale du MINADER pour le FAKO à Limbé, soit en version électronique à l'adresse [upmpulcca@gmail.com](mailto:upmpulcca@gmail.com) avec copie à [elsiddik22@gmail.com](mailto:elsiddik22@gmail.com) au plus tard quatorze (14) jours ouvrables à partir de la date de publication à 15h30. Les dossiers doivent porter la mention :

« A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Urgence de Lutte Contre la Crise Alimentaire (PULCCA) : Avis à Manifestations d'Intérêt N° 003/AMI/MINADER/PULCCA/UGP/SPM/SJPM/2023 du 30/11/2023 pour le Recrutement d'un consultant pour le développement du logiciel et mise à jour (plateforme de commercialisation en ligne des produits agropastoraux) ».

Les dossiers fournis dans le cadre de cet AMI restent la propriété du PULCCA.

## 7. Composition du dossier

8.1 Le Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet invite les candidats éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables). Un Consultant sera sélectionné conformément aux procédures en vigueur de la Banque mondiale.

8.2 Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

8.3 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition de novembre 2020, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

8.4 Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sous la forme d'un groupement solidaire. Les Consultants seront sélectionnés par la méthode basée sur les Qualifications du Consultant (SQC) telle que définie dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition de novembre 2020.

8.5 Pour tout besoin d'information supplémentaire en rapport avec le présent Avis à Manifestations d'Intérêt (AMI), les intéressés peuvent écrire entre 08h00 et 15h30 à l'adresse [upmpulcca@gmail.com](mailto:upmpulcca@gmail.com) avec copie à [elsiddik2](mailto:elsiddik2)

YAOUNDE le 30 Novembre 2023

Le COORDONNATEUR

**NDZOMO ABANDA GILBERT**

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 068/D13-426/DC/MINSANTE/CIPM/2023 DU 13 NOV 2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIVE A L'ACHAT DES ONDULEURS ET REGULATEURS DE TENSION AU PROFIT DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE**

**FINANCEMENT**  
BANQUE MONDIALE (BM)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**1. Objet**

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de lutte contre la tuberculose, le Ministre de la Santé Publique lance un Avis de Consultation en vue de la fourniture des onduleurs et régulateurs de tension au Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation consistent en la fourniture des équipements ci-après :

Intitulé	Caractéristiques	Quantité
Onduleurs	Onduleurs, puissance 1500VA, écran LCD, 230v	32
Régulateur de tension	Régulateur de tension 2000VA Technologie : Circuit numérique basé sur l'unité centrale + transformateur Tension d'entrée : 100-260 VAC / 80-140 VAC Fréquence d'entrée : 50/60Hz Tension de sortie : 220 VAC / 110 VAC Affichage numérique LED État : Tension d'entrée / Tension de sortie	35

NB : - Joindre dans l'offre, le prospectus /photos de l'onduleur et du Régulateur de tension proposés.  
- Un certificat de garantie pour une période de six (06) mois sera exigé.

**3. Cout Prévisionnel**

Le montant prévisionnel pour cette prestation est de **vingt millions cent mille (20 100 000) FCFA hors taxes, soit vingt-trois millions neuf cent soixante-neuf mille deux cent cinquante (23 969 250) FCFA Toutes Taxes Comprises**

**4. Participation et origine**

La participation à cette consultation est ouverte aux entreprises installées au Cameroun, disposant d'une expérience prouvée et d'un contrat de représentation avec une firme internationale spécialisée dans la conception, l'assemblage ou la distribution de ce type de matériel.

**5. Financement**

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par **la subvention du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme de NFM3 pour la partie hors taxe et le budget de l'Etat pour les taxes.**

**6. Consultation du Dossier**

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, **au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé.**

## 7. Acquisition du Dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu aux heures ouvrables, auprès du **Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la Santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble DEP situé derrière la Croix Rouge Camerounaise**, contre présentation d'une quittance de versement de la somme non remboursable de **quarante mille (40 000) FCFA** au Trésor Public représentant les frais d'achat du dossier.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

## 8. Remises des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra parvenir **au Secrétariat du Service des Marchés Publics du Ministre de la Santé Publique, au rez-de-chaussée de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, au plus tard le 12/12/2023 à 13 heures précises**, et revêtue de la mention :

*« DEMANDE DE COTATION N 068/DC/MINSANTE/CIPM/2023 DU 13/11/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE  
RELATIVE A L'ACHAT DES ONDULEURS ET REGULATEURS DE TENSION AU PROFIT DU PROGRAMME  
NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## 9. Delai de Livraison

Le délai maximum de livraison prévu par le Maître d'Ouvrage est de **quinze (15) jours** après notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

Lesdits équipements seront livrés au Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (GTC/PNLP) sis à Yaoundé.

## 10. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, **une caution de soumission d'un montant de quatre cent cinquante mille (450 000) FCFA**, délivrée par une institution financière agréée par le Ministre des finances et dont la liste figure dans la pièce 4 de la présente Demande de Cotation.

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

## 11. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Dossier de Consultation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministère des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

## 12. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en **untemps**.

**L'ouverture des dossiers administratifs, des offres techniques et financières aura lieu**

**le 12/12/2023 à partir de 14 heures précises**, par la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère de la Santé Publique siégeant **au premier étage de l'immeuble Ex PSFN, à côté de l'immeuble de la santé situé derrière la Croix Rouge Camerounaise**.

Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

## 13. Attribution

Le Maître d'ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et jugée conforme pour l'essentiel aux spécifications techniques contenues dans le dossier de Consultation.

## 14. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.



**15. Renseignements Complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique, situé derrière la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble la santé ou au secrétariat de l'Unité de Coordination des Subventions du Fonds Mondial de Lutte contre la SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, situé au premier étage de l'immeuble ex-PSFN à côté de l'immeuble de la Santé, tél : 650 84 87 45/696 98 40 22 / 657 10 38 40 / 677 81 67 81**

Pour toute dénonciation des faits de corruption ou de mauvaises pratiques, bien vouloir envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : tél 673 205 725/699 370 748.

YAOUNDE le 13 Novembre 2023

Le *MINISTRE*

**MANAOUA Malachie**

# SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CAMEROUN

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°009/ASMI/SIC/2023 DU 29 NOVEMBRE 2023 POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES (BEAT) OU DES GROUPEMENTS DE CABINET D'ARCHITECTURE ET BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES IMMEUBLES T PAIR, T IMPAIR, U PAIR, U IMPAIR, V PAIR, V IMPAIR, W PAIR, W IMPAIR, Z PAIR, Z IMPAIR ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE A LA CITE SIC DE LA CITE VERTE/YAOUNDE FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT SIC-EXERCICES 2023 ET SUIVANTS LIGNES D'IMPUTATION N° 23 10 13 20 - 23 10 13 00**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Contexte

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de la sécurité de ses locataires, le Directeur Général de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Maître d'Ouvrage, organise une pré-sélection des bureaux de contrôle technique et surveillance des travaux de réhabilitation des immeubles T pair, T impair, U pair, U impair, V pair, V impair, W pair, W impair, Z pair, Z impair et la construction d'une clôture à la cité SIC de la Cité verte/Yaoundé.

## 2. Objet

Le présent Avis vise la Pré-sélection des Bureaux d'Etudes Architecturales et Techniques (BEAT) ou des Groupements de Cabinet d'Architecture et Bureau d'Etudes Techniques devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint (AONR) relatif à la Maîtrise d'Œuvre Technique des travaux de réhabilitation des immeubles T pair, T impair, U pair, U impair, V pair, V impair, W pair, W impair, Z pair, Z impair et la construction d'une clôture à la cité SIC de la Cité verte/Yaoundé. Ladite prestation est constituée en un lot unique.

La Maitrise d'Œuvre des travaux suscités sera confiée à une entreprise qui aura pour missions :

L'examen de la conformité au projet, du dossier d'exécution de l'Entrepreneur ;

La Direction de l'Exécution des Travaux (DET) ;

L'Ordonnancement, le Pilotage et la Coordination du chantier (OPC) ;

L'Assistance aux Opérations de Réceptions (AOR).

## 3. Consistance des prestations

### CRITERES DE QUALIFICATION

Pour être pré-qualifié le BEAT ou le Groupement Architecte/Ingénieur doit répondre aux critères suivants :

- Présenter un Dossier Administratif conforme aux spécifications du V-1 ;
- Avoir une bonne expérience dans les prestations similaires [au moins trois (03) projets] et plus particulièrement dans le contrôle et la surveillance des projets de réhabilitation des bâtiments et/ou construction similaires ou de même envergure ;
- Disposer des moyens logistiques et matériels nécessaires pour la bonne exécution des prestations ;
- Justifier d'une bonne expérience [au moins cinq (05) ans] dans le contrôle et la surveillance des travaux de bâtiment similaire ou de même envergure.

## 4. Participation et origine

La participation au présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt est réservée aux Bureaux d'Etudes Architecturales et Techniques (BEAT) ou aux Groupements de Cabinet d'Architecture et Bureau d'Etudes Techniques (Groupement Architecte/Ingénieur) de droit camerounais installés au Cameroun et justifiant des capacités administratives, techniques et financières nécessaires pour l'accomplissement des missions assignées.

## 5. Financement

N//

## 6. Remises des offres

Chaque dossier de candidature comprenant un Dossier Administratif et Dossier Technique rédigés en français ou en anglais en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, devra parvenir à la Cellule des Marchés sise à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : [www.sic.cm](http://www.sic.cm), E-mail : [info@sic.cm](mailto:info@sic.cm), face immeuble T. BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé au plus tard le **12 DECEMBRE 2023** à 13 heures précises, heure locale.

Les Dossiers Administratif et Technique doivent être placés dans une enveloppe unique portant la mention :

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**N°009/ASMI/SIC/2023 DU 29 NOVEMBRE 2023**

**POUR LA PRE-QUALIFICATION DES BUREAUX D'ETUDES ARCHITECTURALES ET TECHNIQUES (BEAT) OU DES GROUPEMENTS DE CABINET D'ARCHITECTURE ET BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES POUR LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS IMMEUBLES DU PATRIMOINE SIC ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE AUTOUR DE LA CITE SIC DE LA CITE VERTE/YAOUNDE.**

*« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »*

## 7. Composition du dossier

### **V- DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les candidats intéressés par cet Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après, présentées en deux (02) volumes :

#### **V.1 – Dossier Administratif**

Le Dossier Administratif comprendra les documents ci-après :

La lettre de déclaration de manifestation d'Intérêt du candidat dûment signée, timbrée, faisant apparaître la raison sociale, l'adresse du siège social, les contacts, etc. ;

L'Attestation de non redevance en cours de validité délivrée par l'administration fiscale ;

La copie certifiée de la carte de contribuable ;

Le certificat de non exclusion des Marchés Publics délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;

Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres ;

L'accord de groupement le cas échéant. Dans ce cas, les pièces 2, 3,4 et 5 devront être produites pour chacun des membres du groupement ;

Le pouvoir de signature dûment signé le cas échéant.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être produites en originaux datant de moins de trois (3) mois ou leurs copies certifiées conformes par l'autorité compétente.

#### **V.2 – Dossier Technique**

Le Dossier Technique devra comprendre :

##### **V.2.1) La liste du personnel d'encadrement**

Le BEAT ou Groupement Architecte/Ingénieur fournira la liste définissant le personnel d'encadrement suivant :

**Un Chef de Mission** : Ingénieur de Conception de Génie Civil ayant une expérience minimale de dix (10) ans dans le domaine, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC). Il doit avoir conduit avec succès comme Chef de Mission, le contrôle et la surveillance d'au moins un (01) chantier de travaux de réhabilitation de bâtiment et/ou de construction similaire ou de même envergure ;

**Un Ingénieur de Suivi, (Assistant du Chef de Mission)** : Ingénieur des Travaux de Génie Civil ayant une expérience minimale de cinq (05) ans dans le domaine des études et/ou contrôle des travaux de bâtiment, inscrit à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) ;

**Un Ingénieur des travaux en génie électrique** : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des travaux, des études et/ou du contrôle des travaux d'électrification de bâtiments ;

**Un Ingénieur des travaux du génie sanitaire** : ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le domaine des travaux, des études et/ou du contrôle des travaux d'électrification des bâtiments ;

**Un métreur dessinateur** : ayant au moins deux (02) ans d'expérience dans le domaine des études et/ou du contrôle des travaux de bâtiment.

Cette liste sera accompagnée :

- Du CV de chaque personnel daté et signé ;

- Des copies certifiées conformes du diplôme de chaque personnel ;

- D'une attestation d'inscription à l'ONIGC du chef de mission ;

- D'une attestation d'inscription à l'Ordre National de chaque Ingénieur (ONIGC, ONIGE etc.).

##### **V.2.2) -Les références du BEAT ou Groupement Architecte/Ingénieur.**

Le BEAT ou Groupement Architecte/Ingénieur présentera ses références dans un tableau synoptique faisant ressortir les projets mis en place (trois projets de bâtiments d'un montant de cinquante (50) millions minimums chacun), le Maître d'Ouvrage, la localisation de l'ouvrage, la surface bâtie, le coût du projet, photographies et tout autre support permettant une meilleure compréhension du projet.

Pour être validée, chaque référence en prestation devra être justifiée par les éléments suivants :

La copie de l'extrait de chaque Marché comportant la première page du Marché et la dernière page de signatures du Marché enregistré y afférent. Ces documents devront être clairs et lisibles ;

La copie du Procès-Verbal de réception (provisoire ou définitive) ou le certificat de bonne fin délivré par le Maître d'Ouvrage le cas échéant ;

Une autorisation permettant de saisir le Maître d'Ouvrage indiqué pour la vérification des informations relatives à la référence concernée.

##### **V.2.3) –La liste du matériel**

La liste devra ressortir les moyens matériels à mettre en œuvre :

Matériels informatiques ;

Matériels topographiques ;

Matériels géotechniques ;

Matériels roulants.

Le candidat devra soit justifier de la propriété des moyens logistiques, techniques et matériels nécessaires à la réalisation des prestations (moyens de communications, matériel bureautique, logiciels divers, matériel d'essais, etc.) soit fournir les garanties d'une éventuelle location de certains matériels roulant ou technique.

## 8. Critères d'évaluation

### Critères essentiels

Le Dossier Technique sera évalué sur cent (100) points et selon les sous critères ci-après :

Qualification et compétence des personnels sur **40 points** ;

Références du Consultant sur **35 points** ;

Les moyens matériels et techniques sur **20 points** ;

Présentation des dossiers de candidature sur **5 points**.

### Critères éliminatoires

Dossier technique et/ou administratif incomplet ;

Fausse déclarations ou pièces falsifiées ;

Note technique inférieure à soixante-dix (70) points sur cent (100).

**Seuls les candidats ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à soixante -dix (70) points sur cent (100), seront pré-qualifiés pour l'Appel d'Offres National Restreint.**

## 9. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Programmes et Projets ou la Cellule des Marchés sises à la Direction Générale de la Société Immobilière du Cameroun (SIC), Rue 510, Avenue de l'Indépendance, B.P. 387 Yaoundé, Téléphone : 222 23 01 59, Fax : 222 22 51 19, Web site : [www.sic.cm](http://www.sic.cm), E-mail : [info@sic.cm](mailto:info@sic.cm), face immeuble T.BELLA au quartier Hippodrome à Yaoundé dès publication du présent Avis.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**DR AHMADOU SARDAOUNA**

## FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**DECISION N°035/D/FEICOM/DG DU 15/11/2023 POUR LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE DES  
GADGETS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE PRODEV I AU FEICOM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL

Vu la Loi N°2017/010 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2018/635 du 31 octobre 2018 portant réorganisation du Fonds Spécial d'Equipelement et d'Intervention Intercommunale ;

Vu le Décret N°2006/299 du 20 septembre 2006 portant nomination de Monsieur **AKOA PHILIPPE CAMILLE**,  
Directeur Général du FEICOM ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics,

Vu le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°017/AONO/FEICOM/CIPM/2023 du 06 septembre 2023 pour la production et la fourniture des gadgets et supports de communication pour le PRODEV I au FEICOM.

### **DECIDE:**

**Article 1er :** La Société **KING GEORGES, BP : 30022 Yaoundé, TÉL : (237)675 66 77 52**, est déclarée adjudicataire au Marché relatif à la production et la fourniture des gadgets et supports de communication pour le PRODEV I au FEICOM., pour un montant de **soixante-sept millions quatre cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quinze (67 464 495) francs CFA TTC** et pour un délai de livraison **de trente (30) jours**, à compter de la date de notification du Marché.

**Article 2 :** Le Responsable de ladite Société est invité à se présenter à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Services des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM pour l'établissement du Marché y afférent.

**Article 3 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 15 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

## AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

**COMMUNIQUE N° 2803 -23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 31/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 16/08/2023 RELATIF À LA MISE À JOUR DES FIRMWARES DES INFRASTRUCTURES SERVEURS ET STOCKAGE DE LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. communique : La lettre-commande relative à la mise à jour des firmwares des infrastructures serveurs et stockage de la société Aéroports Du Cameroun S.A a été attribuée à la société **NEXT'IN SOLUTION**, BP : 4815 Douala-Bonanjo, Tél. : 242 97 47 24/ 242 01 27 00, pour un montant Toutes Taxes Comprises de **vingt-neuf millions neuf cent dix-neuf mille huit cent vingt-cinq (29 919 825)FCFA** et un délai d'exécution d'**un mois et demi (1,5)**.

Le présent communiqué tient lieu de Main Levée de caution de soumission.

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le *DIRECTEUR GÉNÉRAL*

**OWONA ASSOUMOU THOMAS**

# FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**COMMUNIQUE N°035/CA/FEICOM/DG DU 15/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU  
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N°017/AONO/FEICOM/CIPM/2023 DU 06 SEPTEMBRE 2023 POUR LA PRODUCTION ET LA FOURNITURE  
DES GADGETS ET SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LE PRODEV I AU**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE  
(FEICOM),**

**Communique :**

Par décision N° 035/D/FEICOM/DG du 15/11/2023

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire du Marché relatif au Dossier de Consultation sus cité.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
<b>LA SOCIÉTÉ KING GEORGES</b>  <b>BP : 30022 YAOUNDÉ</b>  <b>TÉL : (237)675 66 77 52</b>	<b>SOIXANTE-SEPT MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (67 464 495) FRANCS CFA TTC</b>	<b>TRENTE (30) JOURS</b>

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution du Marché. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire audit Marché.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 15 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**COMMUNIQUE N°13/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARTPORTANT ATTRIBUTION DE LA PRESTATION  
RELATIVE A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°08 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR LE  
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE A L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE  
L'EXERCICE 2024**

[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du public que la prestation relative à l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est attribuée ainsi qu'il suit :

INTITULE	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE DE SERVICE DE GARDIENNAGE À L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024	ESSOKA SECURITY;  BP: 3654-Yaoundé;  Tel: 237 699 60 77 99	<i>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	Soixante-trois millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent (63 393 300) FCFA

Ladite Structure est invitée à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales-Service des Marchés), dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs Offres auprès du Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans un délai de **quinze (15) jours**, à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi celles-ci seront détruites.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**PROF. EBOT EBOT ENAW**

# FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**COMMUNIQUE N°036 /CA/FEICOM/DG DU PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°018/AONR/FEICOM/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023, POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ÉTUDES EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SOMMAIRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE DEVANT ABRITER LES SERVICES DE L'AGENCE RÉGIONALE DU FEICOM POUR LE NORD-OUEST À BAMENDA.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),**

**Communiqué :**

Par décision N°036/DA/FEICOM/DG du

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Appel d'Offres National Restreint sus cité.

ADJUDICATAIRE	PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION
<b>LE GROUPEMENT BONUS CONSULTING INC ET LEGACY CONSULTING ASSOCIATES,</b>  <b>BP : 15343 YAOUNDÉ,</b>  <b>TÉL : (237) 677 44 40 71</b>	<b>DIX-NEUF MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE CINQ CENT TRENTE ET UN (19 949 531)FRANCS CFA TTC</b>	<b>TROIS (03) MOIS</b>

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution de la Lettre-Commande. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire à ladite Lettre-Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

# AGENCE NATIONALE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

**COMMUNIQUE N° 12/C/ANTIC/DG/DAG/SDCPR/SMARPORTANT ATTRIBUTION DES PRESTATIONS RELATIVES A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°07/AONO/ANTIC/DG/CIPM/2023 DU 07 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024**

[Télécharger la pièce d'origine](#)
[Affichage Web](#)

Le Directeur Général de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC) porte à la connaissance du public que les prestations relatives à l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné sont attribuées ainsi qu'il suit :

INTITULE	LOTS	ATTRIBUTAIRE	DUREE D'EXECUTION	MONTANT TTC
<b>L'ENTRETIEN GENERAL DES SERVICES DE L'ANTIC, POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024</b>	<b>Lot 1:</b> Maintenance et entretien du système électrique, climatisation et groupes électrogènes à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	<b>NEW Design BUILTSHINE;</b>  BP:30320-YDE;  <a href="tel:675166495">Tel: 675 16 64 95</a>	<i>Douze (12) mois : du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2024</i>	<b>Dix-sept millions cent soixante-douze mille (17 172 000) FCFA</b>
	<b>Lot 2:</b> Entretien du Matériel informatique et télécommunication à la Direction Générale et ses Annexes (ARMP, CNCCE)	<b>SOLUTIONS CEM Services;</b>  Tel: 694 954 818		<b>Trente-trois millions deux cent soixante-cinq mille vingt-six (33 265 026) FCFA</b>
	<b>Lot 3:</b> Maintenance et entretien ménager quotidien dans les bâtiments de la Direction Générale, des Annexes (ARMP et CNCCE), et de ses Antennes Régionales	<b>TROPIC BUSINESS;</b>  BP: 2476 MESSA-YDE;  Tel: 243 66 95 37		<b>Quarante-un millions sept cent trente-sept mille cinq cent (41 737 500) FCFA</b>

Lesdites Structures sont invitées à prendre l'attache de la Direction Générale de l'ANTIC (Direction des Affaires Générales-Service des Marchés), dès publication du résultat, en vue de l'accomplissement des formalités réglementaires préalables à l'exécution de ladite prestation.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont invités à retirer leurs Offres auprès du Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM), dans un délai de **quinze (15) jours**, à compter de la date de publication du résultat, faute de quoi celles-ci seront détruites.



# FONDS SPÉCIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

**COMMUNIQUE N°033 /CA/FEICOM/DG DU 15/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE LA DEMANDE DE COTATION N°015/DC/FEICOM/CIPM/2023 DU 28 AOÛT 2023, POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PROFESSIONNEL @RISK ET DE DEUX LICENCES POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES FINANCIERS AU FEICOM**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

**LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM),**

**Communique :**

Par décision N°033/DA/FEICOM/DG du 15/11/2023

La Société ci-après, a été déclarée adjudicataire de la Lettre-Commande relative à la Demande de Cotation sus citée.

<b>ADJUDICATAIRE</b>	<b>PROPOSITION FINANCIERE TTC (FCFA)</b>	<b>DELAI D'EXECUTION</b>
<b>LA SOCIÉTÉ ETS DELKFA</b>  <b>BP : 149 BUEA</b>  <b>TEL: (237) 679 109 868</b>	<b>SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE (7 800 000) FRANCS CFA HT ET NEUF MILLIONS TROIS CENT UN MILLE CINQ CENTS (9 301 500) FRANCS CFA TTC</b>	<b>VINGT ET UN (21) JOURS</b>

Le Responsable de ladite Société est invité dès publication du présent communiqué, à la Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM à retirer la décision d'attribution de la Lettre-Commande. En outre, l'adjudicataire a 72 heures pour souscrire à ladite Lettre-Commande.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès parution du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire remis à l'ARMP.

Passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

YAOUNDE le 15 Novembre 2023

Le **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**AKOA Philippe Camille**

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0003/D//MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 003/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 003/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'hydraulique l'énergie électrique ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. CEGELEC

## CATEGORIE B

1. ELECTRO PLOMB SARL

## CATEGORIE C

1. INDUSTRIAL BUSINESS CONNECTION
2. MATRIX TELECOMS

## CATEGORIE D

1. 3S MEDIA SARL
2. ENTREBATT SARL
3. ETS COTRAP
4. ETS GUYLENNE BET
5. GROUPE ARNO

## CATEGORIE E

1. NEW STEP
2. NOUDICAM PLUS SARL
3. RESYTAL

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0007/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 007/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 007/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des bureaux d'études techniques et cabinets du sous-secteur d'activités « Bâtiment et Equipements Collectifs » ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classés dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. BEC LA ROUTIERE
2. CREA CONSULT
3. ECTA BTP SARL



4. EGIS CAMEROUN
5. INTEGC
6. SGS CAMEROUN SA

## CATEGORIE B

1. BETA CONSULT
2. BRETCAM
3. CERBAT
4. GENEX SARL

## CATEGORIE C

1. AIDA SARL
2. BECOR - BTP
3. CABINET F MBA SARL
4. CADEK SARL
5. CETD SARL
6. CIBAT INTERNATIONAL
7. ENGINEERING PROVIDER
8. ERE DEVELOPPEMENT
9. ETS ECOPE SARL
10. ETS KEN'S BUSINESS
11. ILCO SARL
12. LABO SOILS
13. MATURIS
14. METRA CONSEILS
15. NEK CAMEROUN
16. PYRAMIDES INTER
17. SETEC INGENIERIE

## CATEGORIE D

1. ABC CONSEILS

## CATEGORIE E

1. INNOV ENGINEERING GROUP
2. LES ARMATURES GIE
3. SUM OF SQUARE ENGINEERING

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0005/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE C

1. FIRST TECHNICAL AFRIKA

1. MATRIX TELECOMS

## CATEGORIE D

1. ICC SOFT

2. KIAMA SA

## CATEGORIE E

1. JAI MAI COMMUNICATIONS LIMITED

2. RESYTAL

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0008/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 008/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE.**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 008/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des bureaux d'études techniques et cabinets du sous-secteur d'activités « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classés dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention de l'énergie électrique, ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. BRETCAM

2. FATSONS
3. SGS CAMEROUN SA

## CATEGORIE B

1. KAMER ENGINEERING SOLUTION

## CATEGORIE C

1. GENEX SARL

## CATEGORIE D

1. ECTA BTP
2. MATRIX TELECOM

## CATEGORIE E

1. IBC
2. KIAMA
3. LES ARMATURES GIE
4. RHEMA

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**COMMUNIQUE N° 0001/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0001/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023, les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Routes », ainsi qu'il suit :

## CATEGORIE A

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ARAB CONTRACTORS	A	RAS.
2	BUNS	A	RAS.
3	CROISIERE BTP SARL	A	RAS.
4	MAG SARL	A	RAS.
5	RAZEL FAYAT CAMEROUN	A	RAS.
6	ROUTD'AF	A	RAS.
7	SOMAF	A	RAS.
8	STE CABTE SARL	A	RAS.

## CATEGORIE B

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ETH SARL	B	RAS.
2	SEMIC BTP SARL	B	RAS.
3	SLEB SARL	B	RAS.
4	SOCIETE BEL MALBROUK	B	RAS.
5	STE COMAR SARL	B	RAS.

## CATEGORIE C

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	AN'NDAL SARL	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	BATI CONCEPT	C	RAS.
3	BRIC SA	C	RAS.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
4	CETP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	D TEK TP SARL	C	RAS.
6	ENTREBATT SARL	C	RAS.
7	ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU	C	RAS.
8	ETS GENERAL SERVICES	C	RAS.
9	ETS INFRA CAM	B	- Insuffisance du personnel technique permanent ; Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
10	SHEE SYSTEM	C	RAS
11	SMAR SARL	B	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

### CATEGORIE D

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	3S MEDIA SARL	D	RAS.
2	ACTIVITE DE CONSTRUCTIONS ET DE SERVICES	D	RAS.
3	CENTRALE D'ACHAT DU SUD	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
4	ECODIS SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ERECO BTP	D	RAS.
6	ETS CBTP CAMEROUN	D	RAS.
7	ETS COTRAP	D	RAS.
8	ICA SARL	C	- Insuffisance des références techniques produites ; - Insuffisance du personnel technique permanent.
9	INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE SARL	D	RAS.
10	KIT AND PARTNERS	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
11	LA MEG SARL	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
12	SCI LUGUY SARL	D	RAS.
13	STE CESARE BTP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
14	STE SOTRAFCOM SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

## CATEGORIE E

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	CETRA BTP SARL	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
2	ENTREPRISE EBM BTP	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres ; - Absence de l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise.
3	ETS KAOUTAL	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
4	ETS LE FOURET	E	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
5	ETS NEW STEP	D	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
6	FGBA & CO SARL	E	Absence des moyens techniques et logistiques propres.
7	PROSPERE ET PERENNE	C	- Insuffisance du chiffre d'affaires ; - Insuffisance des références techniques produites ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
8	SAMARY & CIE SARL	D	- Chiffre d'affaires non spécifié ; - Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.
9	SKEF SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
10	SOCIETE ETIC BTP SARL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie CALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le **MINISTRE DÉLÉGUÉ**

**TALBA MALLA IBRAHIM**

## PROGRAMME D'APPUI A LA REFORME DE L'ÉDUCATION AU CAMEROUN

**DEMANDE DE COTATIONS RESTREINTE N° 026/DCR/PAREC/UCG/CSPM/SPM/12-2023 DU 01/12/2023, RELATIVE À L'ACQUISITION ET À L'INSTALLATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LA GESTION DU SYSTÈME D'INFORMATION INTÉGRÉ ET DE GESTION DE L'ÉDUCATION (SIGE) À L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS).**

**FINANCEMENT**  
INTERNATIONAL DEVELOPPEMENT AGENCY (IDA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### 1. Objet

J'ai l'honneur de solliciter par la présente, vos propositions les plus avantageuses relatives à **l'acquisition et à l'installation du matériel informatique pour la gestion du Système d'Information Intégré et de Gestion de l'Éducation (SIGE) à l'Institut National de la Statistique (INS)** ».

### 2. Participation et origine

- ALPHA COMPUTING, tel : (+237) 695 03 59 58
- TEXYS SARL, tel : (+237) 6 99 88 63 74, B.P : 12 203 – Yaoundé ;
- BATI-PRO CAMEROUN, Tel : (+237) 683 73 03 12, B.P : 8 083 – Douala ;
- WECA GROUP SARL, tel : (+237) 699 63 15 27, e-mail : wecagroup2023@gmail.com
- EMC ENGINEERING Sarl, tel : (+237) 655 683 340, B.P : 15 302 – Yaoundé.

### 3. Financement

Le financement relatif à ce marché est assuré à 100% par le Crédit IDA.

### 4. Remises des offres

Vous trouverez joint dans le dossier de consultations, le Bordereau Descriptif et Quantitatif de ces fournitures que je vous demande de bien vouloir chiffrer et me retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard **le 04 Janvier 2024, à 14 h**, sous enveloppe cachetée, adressée à **l'Unité de Coordination et de Gestion du PAREC, située à Bastos, Rue Ambassade de Chine, Face Haut-Commissariat du Canada, B.P : 35 450, Yaoundé-CAMEROUN, tél : (+237) 243 00 66 75**, et portant la mention :

*« Demande de Cotations Restreinte N°026/DCR/PAREC/UCG/CSPM/SPM/12-2023 du 01/12/2023, relative à l'acquisition et à l'installation du matériel informatique pour la gestion du Système d'Information Intégré et de Gestion de l'Éducation (SIGE) à l'Institut National de la Statistique (INS).  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement des offres ».*

### 5. Delai de Livraison

Les fournitures sont **à livrer et à installer**, à l'Institut National de la Statistique (INS), à Yaoundé, dans un délai maximum de **trente (30) jours** suivant la date de notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

### 6. Ouverture des Plis

L'ouverture des Cotations aura lieu à l'adresse sus-indiquée, le **04 Janvier 2024, à 15 heures précises**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

### 7. Durée Validité des Offres

Les Cotations seront valables pour une période de soixante (60) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis.

YAOUNDE le 1 Décembre 2023

Le COORDONNATEUR GÉNÉRAL

**OWOTSOGO ONGUENE AMBROISE**

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0006/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 006/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES ET CABINETS DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 006/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des bureaux d'études techniques et cabinets du sous-secteur d'activités « Routes » ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les bureaux d'études techniques et cabinets ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classés dans les catégories du sous-secteur « Routes », ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. BEC LA ROUTIERE
2. BETA CONSULT
3. BRETCAM SARL

4. CADEK SARL
5. CREA CONSULT
6. ECTA BTP
7. EGIS CAMEROUN
8. INTEGC
9. LE COMPETING
10. MAETUR
11. SGS CAMEROUN SA

## CATEGORIE B

1. BETAS AS
2. CERBAT
3. DIDON CONSEILS SARL
4. SETEC INGENIERIE
5. SOREPS

## CATEGORIE C

1. BECOR BTP
2. CABINET F MBA SARL
3. CAMEROON ENGINEERING
4. ETS ECOPE SARL
5. PYRAMIDES INTER
6. STE DES ETS KAMAG SARL

## CATEGORIE D

1. ERE DEVELOPPEMENT
2. ILCO SARL
3. MATURIS SARL
4. METRA CONSEIL
5. SINEGEO SARL

## CATEGORIE E

1. AFRICA SERVICES CONSULTING
2. BET NEK CAMEROUN
3. BUTEC SARL
4. CIBAT INTERNATIONAL
5. INNOV ENGINEERING GROUP
6. LES ARMATURES
7. TRANSAHELIIENNE SARL

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le **MINISTRE DÉLÉGUÉ**

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

**COMMUNIQUE N° 0005/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 005/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « AUTRES INFRASTRUCTURES », DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.**

[Télécharger la pièce d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, communique :

Par décision n° 0005/D/MINMAP/CCE-BTP du 24/11/2023 , les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont déclarées classées dans les catégories du sous-secteur « Autres Infrastructures », dans le domaine d'intervention des télécommunications, ainsi qu'il suit :

**CATEGORIE A**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE B**

- Aucun candidat retenu

**CATEGORIE C**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	FIRST TECHNICAL AFRIKA	C	RAS.
2	MATRIX TELECOMS	C	RAS.

**CATEGORIE D**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	ICC SOFT	D	RAS.
2	KIAMA SA	C	Insuffisance des références techniques produites.

**CATEGORIE E**

N°	Entreprises	Catégories sollicitées	Motifs de la non-classification dans les catégories sollicitées
1	JAI MAI COMMUNICATIONS LIMITED	C	Insuffisance du personnel technique permanent.
2	RESYTAL	C	- Insuffisance du personnel technique permanent ; - Insuffisance des moyens techniques et logistiques propres.

Par ailleurs, les candidats n'ayant pas été classés dans les catégories sollicitées peuvent, à tout moment, compléter leurs dossiers afin d'être reclassés dans lesdites catégories, le cas échéant.

A cet effet, les compléments des dossiers doivent être déposés auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la boulangerie KALAFATAS).

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 070/D13-446/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 DU 29 NOV 2023 POUR LE GARDIENNAGE DE CERTAINS BATIMENTS DU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE AU TITRE DE L'EXERCICE 2024 FINANCEMENT : BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

**1. Objet**

Le présent Avis d'Appel d'Offres a pour objet le recrutement d'une Société de Gardiennage pour la surveillance de certains bâtiments du Ministère de la Sante Publique au titre de l'exercice 2024.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations objet du présent Avis d'Appel d'Offres portent sur le gardiennage des bâtiments relevant du patrimoine du Ministère de la Santé publique et concerne particulièrement les bâtiments tel que décliné dans le tableau ci-dessous :

N°	Désignation des bâtiments	Effectif de jours	Effectif de nuits	Total
1	Bâtiment principal	10	3	13
2	Ancien bâtiment (DLMEP)	2	2	4
3	Hygiène mobile	4	4	8
4	Service Matériel	2	2	4
5	Bâtiment PEV	2	2	4
6	Immeuble de la DEP	2	2	4
7	Bâtiment de l'O.N.S	2	2	4
8	Ecole des infirmiers Yaoundé	2	2	4
9	Comité National de lutte contre le Cancer	1	1	2
10	Bâtiment de l'OMS Cameroun	1	1	2
11	Bâtiment ORCA	1	2	3
12	CMA de l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen	1	2	3
<b>Total</b>		<b>30</b>	<b>25</b>	<b>55</b>

**3. Cout Prévisionnel**

Le coût prévisionnel du présent appel d'offres est de **cent soixante-dix millions (170 000 000) de francs CFA TTC.**

**4. Allotissement**

Le présent Appel d'Offre est constitué d'un seul lot (lot unique).

## 5. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les Sociétés de Gardiennage de droit camerounais, agréées, et ayant des compétences dans le domaine.

## 6. Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de fonctionnement du Ministère de la Santé Publique au titre de l'exercice 2024.

## 7. Consultation du Dossier

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés Publics du MINSANTE sise au rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant les services de la Division des Etudes et des Projets (DEP), du Ministère de la Santé Publique à proximité de la croix rouge (téléphone/fax 222 22 10 21) dès publication du présent avis

## 8. Acquisition du Dossier

Le Dossier d'Appel D'offres peut être obtenu au Service des Marchés Publics du MINSANTE sise au rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant les services de la Division des Etudes et des Projets (DEP), du Ministère de la Santé Publique à proximité de la croix rouge (téléphone/fax 222 22 10 21) dès publication du présent avis contre versement d'une somme de **cent cinquante mille (150 000) Francs CFA** non remboursable payable au trésor public. Cette quittance devra préciser les références de l'Avis d'Appel d'Offres.

## 9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées, au Service des Marchés Publics du MINSANTE au rez de chaussée de l'immeuble de la santé abritant les services de la Division des Etudes et des Projets (DEP), du Ministère de la Santé Publique à proximité de la croix rouge au plus tard le **28/12/2023 à 13 heures**, heure locale. Elles seront présentées sous pli fermé et devront porter la mention :

*« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°070/AONO/MINSANTE/CIPM/2024 DU 29 NOV 2029 POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE AU MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »*

## 10. Delai de Livraison

Les délais d'exécution prévus par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations est de douze (12) mois (1er janvier au 31 décembre 2024).

## 11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre une caution de soumission délivrée par une banque de 1er ordre ou organisme financier agréé par le MINFI d'un montant égal à **trois millions quatre cent mille (3 400 000) F CFA** valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** au-delà de la date limite de validité des offres.

## 12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission.

## 13. Ouverture des Plis

L'ouverture des plis (pièces administratives, offres techniques et financières) se fera en UN temps par la Commission Interne de Passation des Marchés du MINSANTE.

## 14. Critères d'évaluation

### 1. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou pièces administratives non – conformes après épuisement du délai règlementaire de 48 heures accordé pour la fourniture d'une pièce concernée ;

- Absence de la caution de soumission ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Dossier technique incomplet (cf pièces exigées dans l'offre technique) ;
- Equipe technique incomplète;
- Note technique inférieure à 75% de points.

## 2. Critères Essentiels

- Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021, 2022).

L'évaluation des offres techniques sera faite sur cent (100) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

1	Qualifications et compétence des personnels pour la mission	60 pts
2	Expérience / Référence du Consultant	16 pts
3	Moyen Techniques et Matériels	14 pts
4	Conformité du plan de travail et de la méthode proposée aux TDR	07 pts
5	Présentation du dossier de soumission	03 pts
	<b>Total</b>	<b>100 pts</b>

La note technique minimale requise pour être éligible à l'ouverture de l'offre financière est de 75% des points.

## 15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service des marchés du MINSANTE.

Pour toute tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 / 699370748.

YAOUNDE le 29 Novembre 2023

Le **MINISTRE**

**MANAOUA Malachie**

# HOPITAL GENERAL DE DOUALA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°001/AONO/HGD/CIPM/2024 DU 01/12/2023 POUR LES SERVICES D'ENTRETIEN DES LOCAUX ET ESPACES VERTS HOSPITALIERS À L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE DOUALA (HGD), POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2024.**

**FINANCEMENT**  
BUDGET AUTONOME (BA)

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

## 1. Objet

Le Directeur Général de l'Hôpital Général de Douala lance un Appel d'Offres pour les services d'entretien des locaux et espaces verts hospitaliers à l'Hôpital Général de Douala (HGD), pour le compte de l'exercice 2024.

## 2. Consistance des prestations

Les prestations objets de la présente consultation portent sur les services d'entretien des locaux et espaces verts hospitaliers à l'Hôpital Général de Douala (HGD), pour le compte de l'exercice 2024.

## 3. Cout Prévisionnel

Le montant prévisionnel de cette prestation est de 49 000 000 F CFA TTC.

## 4. Allotissement

Les prestations objet de la présente consultation ne font l'objet d'aucun allotissement.

## 5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est ouverte aux entreprises de droit Camerounais ayant une expérience dans le domaine de l'entretien des locaux et espaces verts.

## 6. Financement

Conformément aux dispositions de l'article 60 (3) du Code des Marchés, ce projet qui constitue une prestation récurrente sera lancé en 2023 mais inscrit au Budget de fonctionnement de l'HGD, exercice 2024.

## 7. Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), B.P. 4856 Douala, dès publication du présent Avis.

## 8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), B.P. 4856 Douala, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 65 000 FCFA, dans le compte intitulé « compte d'affectation spéciale CAS-ARMP N° 33598800001-89 » ouvert à la BICEC. Cette quittance devra préciser la référence de l'Avis Appel d'Offres ainsi que le nom de l'entreprise ou du groupement achetant le DAO.

**9. Remises des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), au plus tard le **27/12/2023** à

**12 Heure 00 min** et devra porter la mention :

**« Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence  
N° 001/AONO/HGD/CIPM/2024 du 01/12/2023 pour les services d'entretien des locaux et espaces verts  
hospitaliers à l'Hôpital Général de Douala (HGD), pour le compte de l'exercice 2024.  
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

**10. Delai de Livraison**

Le délai d'exécution de cette prestation s'étale sur douze (12) mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des prestations.

Le lieu d'exécution est l'Hôpital Général de Douala.

**11. Cautionnement Provisoire**

Chaque Soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission d'un montant de neuf cent quatre-vingt mille (980 000) F CFA

Cette caution sera établie par un organisme financier ou un établissement bancaire de 1er ordre agréé par le Ministère Chargé des Finances et dont la liste figure en pièce 9 de ce dossier. Elle devra être valable (120) cent vingt jours à compter de la date limite de recevabilité des offres.

**12. Recevabilité des Offres**

Les pièces du Dossier Administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'Autorité Administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme financier ou un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre chargé des Finances entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

**13. Ouverture des Plis**

L'ouverture des offres se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives et des offres Techniques et financières aura lieu le **27/12/2023** à **13 Heure 00 min** par la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Hôpital Général de Douala siégeant dans la salle de réunion de la Direction des Ressources Financières (D.R.F.I.).

Les Soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

#### 14. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera suivant le système binaire.

##### Critères éliminatoires

1. Fausse déclaration ou pièces falsifiées.
2. Absence de la caution de soumission.
3. Absence ou non-conformité d'une des pièces du dossier administratif 48h après l'ouverture des plis.
4. Absence d'une déclaration sur l'honneur attestant du non abandon d'un marché public au cours des trois (03) dernières années et son absence sur la liste des entreprises défailtantes émise par le Ministère des Marchés Publics.
5. Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires.
6. Absence de preuve d'avoir effectué au Cameroun des prestations similaires en milieu hospitalier au cours des trois dernières années (2020 à 2022) pour un montant cumulé de 40 000 000 F CFA (photocopie de la première page et de la dernière page de contrats + PV de réception correspondant).
7. Absence de preuve que le chef d'équipe ait au moins une formation en secourisme (copie certifiée conforme à l'original - certificat / attestation de formation).
8. Absence de preuve que l'entreprise dispose d'une convention avec un Médecin de travail agréé qui suit le personnel d'entretien.
9. Non satisfaction d'au moins 4 des 5 critères essentiels.

##### Critères essentiels

1. **Présentation de l'offre** (Pièces rangées dans l'ordre prescrit par le RPAO, Documents séparés par des intercalaires de couleur autre que le blanc, Offre reliée sur toute la longueur de la feuille).
2. **Matériel technique d'entretien**(preuve de propriété des débroussailleuses (au moins 6), des pulvérisateurs (au moins 2), des aspirateurs (au moins 2) et des mono brosses (au moins 2)).
3. **Planning d'exécution des travaux d'entretien.**
4. **Chiffre d'affaires** (preuve d'un chiffre d'affaires cumulé des trois dernières années supérieur ou égal à 50 000 000 F CFA).
5. **Preuves d'acceptation des conditions du marché** (Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et les Termes De Références (TDR) paraphés sur toutes les pages, et sur les dernières pages signés et datés).

**Pour être éligible à l'évaluation financière, le soumissionnaire doit satisfaire à tous les critères éliminatoires. Chaque soumissionnaire est tenu de fournir un support contenant le fichier numérique de son offre financière.**

##### Mode de sélection

Le mode de sélection est la sélection au moindre coût.

#### 15. Attribution

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait aux critères éliminatoires et dont l'offre sera évaluée la moins disante.

#### 16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

#### 17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Hôpital Général de Douala (Service des Marchés Publics), BP. 4856, courriel : [hgd@hgdcam.com](mailto:hgd@hgdcam.com).

DOUALA le 1 Décembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**NAMME LUMA HENRY**



## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 0001/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « ROUTES ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGÉE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 001/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Routes » ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Routes », ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. ARAB CONTRACTORS
2. BUNS
3. CROISIERE BTP SARL
4. MAG SARL
5. RAZEL FAYAT CAMEROUN



6. ROUTH'AF
7. SOMAF
8. STE CABTE SARL

## CATEGORIE B

1. ETH SARL
2. SEMIC BTP
3. SLEB SARL
4. SOCIETE BEL MALBROUK
5. STE COMAR SARL

## CATEGORIE C

1. AN'NDAL SARL
2. BATI CONCEPT
3. BRIC SA
4. CETRA BTP SARL
5. D TEK TP SARL
6. ENTREBATT SARL
7. ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU
8. ETS GENERAL SERVICES
9. ETS INFRACAM
10. SHEE SYSTEM
11. SMAR SARL

## CATEGORIE D

1. 3S MEDIA SARL
2. ACTIVITE DE CONSTRUCTIONS ET DE SERVICES
3. CENTRALE D'ACHAT DU SUD
4. ECODIS SARL
5. ERECO BTP
6. ETS CBTP CAMEROUN
7. ETS COTRAP
8. ICA SARL
9. INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE SARL
10. KIT AND PARTNERS
11. LA MEG SARL
12. SCI LUGUY SARL
13. STE CESARE BTP SARL
14. STE SOTRAFOM SARL

## CATEGORIE E

1. CETP SARL
2. ENTREPRISE EBM BTP
3. ETS KAOUTAL
4. ETS LE FOURET
5. ETS NEW STEP
6. FGBA & CO SARL
7. PROSPERE ET PERENNE
8. SAMARY & CIE SARL
9. SKEF SARL
10. SOCIETE ETIC BTP SARL

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

## MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

**DECISION N° 002/D/MINMAP/CCE-BTP DU 24/11/2023 PORTANT PUBLICATION DES RÉSULTATS DE L'AVIS D'APPEL À CANDIDATURE N° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP DU 19 JUILLET 2023 EN VUE DE LA CATÉGORISATION DES ENTREPRISES DU SOUS-SECTEUR D'ACTIVITÉS « BÂTIMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS ».**

[Télécharger la piece d'origine](#)

[Affichage Web](#)

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS, AUTORITE CHARGEE DES MARCHES PUBLICS,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;

Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;

Vu le [décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement](#), modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le [décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République](#) ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le [décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement](#) ;

Vu l'arrêté n° 166/A/MINMAP du 07 juin 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'avis d'appel à candidature n° 002/AC/PR/MINMAP/CCE-BTP du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation des entreprises du sous-secteur d'activités « Bâtiment et Equipements Collectifs » ;

Vu le procès-verbal n° 52 du 16 novembre 2023 de la Commission de Catégorisation des Entreprises du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics portant adoption du rapport d'examen des demandes de catégorisation,

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les entreprises ayant postulé à l'avis d'appel à candidature susvisé sont, à compter de la date de signature de la présente décision, classées dans les catégories du sous-secteur « Bâtiment et Equipements Collectifs », ainsi qu'il suit :

### CATEGORIE A

1. ARAB CONTRACTORS
2. BUNS
3. SOMAF

## CATEGORIE B

- Aucun candidat retenu

## CATEGORIE C

1. BATI CONCEPT SARL
2. BRIC
3. BUILPABUSCO
4. CETRA BTP
5. DIK'S BUSINESS GROUP
6. EGLO
7. ENTREBATT SARL
8. ETS MBX HORIZONS
9. ETS NGET SUN CONCEPT
10. GROUPE WAGA INC
11. NESICAM
12. NEW DISTRIBUTOR
13. NICAM
14. SHEE SYSTEM SARL
15. SOCIETE BEL MALBROUK

## CATEGORIE D

1. 3S MEDIA SARL
2. AI TP SA
3. CENTRALE D'ACHAT DU SUD
4. COFAMEX
5. ERECO BTP SARL
6. ETS ANUTEMEH JOHNSON FRU
7. ETS COTRAP
8. ETS INFRACAM
9. ETS PROFAJOCAM
10. ETS SAB
11. GROUPE ARNO
12. INTELLIGENCE SERVICES INGENIERIE
13. STE DOH ET FRERES

## CATEGORIE E

1. ETS ELECTRO CLIM SERVICES
2. ETS KAOUTAL
3. ETS LE FOURET
4. ETS NEW STEP
5. ETS SAMARY ET CO SARL
6. ETS ZIANDEM
7. FGBA & CO SARL
8. GLOBAL EXPERTISE OFFICE
9. ICA SARL
10. KEN'S BUSINESS
11. KIT AND PARTNERS
12. MADERPROF SARL
13. OLI SEKE
14. OPH-AMFC SARL
15. WONDERS

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le *MINISTRE DÉLÉGUÉ*

**TALBA MALLA IBRAHIM**

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

**MINISTERE DES MARCHES PUBLICS****COMMUNIQUE N° 0011/C/MINMAP/CCE-BTP DU 24 NOV2023**[Télécharger la piece d'origine](#)[Affichage Web](#)

Le Ministre Délégué à la Présidence de la République charge des Marchés Publics, Autorité chargée des Marchés Publics, porte à la connaissance des Responsables des Entreprises, Cabinets et Bureaux d'Etudes Techniques relevant du secteur des Bâtiments et des Travaux Publics n'ayant pas répondu aux avis d'appels à candidature du 19 juillet 2023 en vue de la catégorisation, que ledit processus étant permanent et dynamique, ils peuvent soumettre leurs dossiers de demande de catégorisation à tout moment auprès de la Cellule d'Appui et de Liaison avec les Commissions Centrales de Contrôle des Marchés (CALICCCM) sise au 1er étage du Bâtiment "C" du Ministère des Marchés Publics (en face de la Boulangerie CALAFATAS). Les Dossiers d'Appel à Catégorisation peuvent être téléchargés sur les sites web de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), <https://www.arpmp.cm> et du Ministère des Marchés Publics, <https://www.marchespublics.cm> (COLEPS).

Par ailleurs, ils peuvent également s'enregistrer en ligne via le lien <https://categorisation.minmap.cm/candidatures/add>.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

YAOUNDE le 24 Novembre 2023

Le **MINISTRE**

**TALBA MALLA IBRAHIM**

## AÉROPORTS DU CAMEROUN SA

**DECISION N°1036-23/ADC/DG/DG.M/DG.MF/NFBPORTANT INFRUCTUOSITÉ DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 DU 18 SEPTEMBRE 2023, POUR L'ÉTUDE EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION DE LA MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR À LA SOCIÉTÉ AÉROPORTS DU CAMEROUN S.A. (PHASE I).**

[Télécharger la pièce d'origine](#)

[Affichage Web](#)

### LE DIRECTEUR GENERAL,

Vu La Loi n° 2017/011 du 12 Juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;  
Vu Les Statuts de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;  
Vu La Convention de Concession de la gestion et de l'exploitation des aéroports, signée entre l'Etat du Cameroun et la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;  
Vu La Résolution de la session du Conseil d'Administration Extraordinaire du 15 Juin 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Aéroports Du Cameroun S.A. ;  
Vu Le Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;  
Vu La Résolution n° 002-89<sup>ème</sup> Session du 30 Août 2018 portant adoption du Manuel de Procédures des Marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA et ses modifications subséquentes ;  
Vu La Résolution n° 003-89<sup>ème</sup> Session du 30 Août 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Interne de Passation des marchés de la société Aéroports Du Cameroun SA ;  
Vu La Circulaire n° 002/CAB/PM du 31 Janvier 2011, relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires à celles du Décret n° 2018/355 du 12 Juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;  
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 du 18 septembre 2023 ;  
Considérant la proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés dans sa correspondance n° 0213-23/ADC/CIPM/se du 13 novembre 2023.

### DECIDE :

**ARTICLE 1-** Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N° 35/AONO/ADC/CIPM/2023 du 18 septembre 2023, pour l'étude en vue de la mise en place d'une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur à la société Aéroports Du Cameroun S.A. (Phase I), est déclaré infructueux.

**ARTICLE 2** - La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./.

YAOUNDE le 27 Novembre 2023

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL

**OWONA ASSOUMOU THOMAS**

## PUBLICITÉ

### Service e-JDM JDM Electronique



Abonnez vous à ce Service et recevez au quotidien, dans votre boîte mail, un JDM personnalisé.

### Service e-CNE CNE Electronique



Abonnez vous à ce Service et obtenez votre CNE en ligne par paiement Mobile Money.

#### Personne Morale

Société : .....

Secteur d'activité : .....

Représentant

ou

Point Focal

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Personne Physique

Civilité :  Mme  Mr

Nom : .....

Prénom : .....

Profession : .....

Tél. (\*) : ..... E-mail (\*) : .....

#### Localisation

Pays : ..... Ville : .....

Adresse (\*\*): ..... B.P. : .....

Tél. (\*) : ..... Fax : .....

E-mail (\*) : .....

Site web : .....

#### Option d'Abonnement

- Annuel 49.000 FCFA TTC
- Semestriel 25.000 FCFA TTC
- Trimestriel 15.000 FCFA TTC
- Mensuel 10.000 FCFA TTC

#### Moyen de paiement

Par virement ou versement dans les comptes ci-dessous :

BICEC : Compte n° 97568660005/16  
Banque Atlantique : Compte n° 9510173000510  
SCB-Cameroun : Compte n° 9000019311691  
EXPRESS UNION : Compte n° 1190008943026  
CCEC-SA : Compte n° 100-017265-314-30

Le service est activé dès réception à l'adresse [billing@armp.cm](mailto:billing@armp.cm), d'une copie du reçu de paiement de frais d'abonnement.

Tout paiement sera automatiquement précédé par une facture.

Pour toute assistance, veuillez nous envoyer un courriel à l'adresse [support@armp.cm](mailto:support@armp.cm)

(\*) séparez les données multiples par les virgules.

(\*\*) quartier, rue, etc....

# LE JOURNAL DES MARCHÉS PUBLICS ELECTRONIQUE (e-JDM)

## Contenu Riche

- Avis d'appel d'offres lancés
- Attributions effectuées
- Communiqués publiés

## Cibles Variées

- Opérateurs économiques
- Investisseurs
- Partenaires Techniques et Financiers
- Administrations publiques et municipales

## Exploitation Conviviale

- Recherche multicritères
- Personnalisation de votre JDM
- Accès et consultation faciles sur **Smartphone / Tablette / PC**

## Personnalisable par les Abonnés

- Selon votre secteur d'activité
- Selon votre région d'intérêt et d'attrait
- Selon votre surface financière

 [www.armp.cm](http://www.armp.cm)



**e-JDM, L'information accessible, l'information crédible, l'information utile...**  
**La meilleure information sur les Marchés Publics !**